

### L'Ajournement

Avant que les députés d'en face me taxent de partialité, je m'empresse d'ajouter que je condamne également mon parti de n'avoir rien fait pour empêcher la consommation du tabac si nuisible à la santé. Je condamne un parti qui nomme critique en matière de santé un homme qui reconnaît publiquement être fumeur. Je condamne aussi les membres de l'aile provinciale de mon parti qui ont empêché l'étude d'une résolution interdisant la consommation de tabac lors du dernier congrès provincial. Après cette mise au point, que ceux qui veulent me taxer de partialité le fassent.

• (1800)

## MOTION D'AJOURNEMENT

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA—ON DEMANDE S'IL Y A UNE ENTENTE DE PRINCIPE AU SUJET DE LA DIMINUTION DES EFFECTIFS FRANCOPHONES—ON DEMANDE DES EXPLICATIONS SUR LA TENUE D'UNE LETTRE

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, mon intervention sera axée encore une fois sur les langues officielles. Le sujet est important pour moi et il semble important pour le gouvernement. En effet, celui-ci a inclus des promesses sur les langues officielles dans ses deux derniers discours du Trône.

Le ministre m'a affirmé en cette Chambre que son gouvernement ne désirait accuser aucun laxisme dans les objectifs de renforcer la présence francophone dans la Fonction publique du Canada. Cette déclaration du ministre me semblait cohérente avec les politiques annoncées par le gouvernement conservateur dans ses deux derniers discours du Trône. Cependant, la situation réelle n'est pas du tout cohérente avec ces objectifs. D'ailleurs, le Commissaire aux langues officielles en faisait rapport dans son rapport annuel. Il se dit inquiet de la position de la Gendarmerie royale en ce qui a trait aux langues officielles. La GRC, comme on le sait, a annoncé qu'elle avait l'intention de diminuer les effectifs francophones parmi les constables de 20 p. 100 qu'ils étaient établis à 14 p. 100. Pire encore, elle changera, et j'en reparlerai, les classifications des postes bilingues. Encore une fois, on s'aperçoit que le gouvernement conservateur fait le contraire de ce qu'il promettait.

Entre-temps, les choses bougent, la vie poursuit son cours et le gouvernement a manqué encore une fois à ses responsabilités, comme je le disais, puisqu'à aucune occasion jusqu'à maintenant il a pris une position claire et nette pour essayer de renforcer la politique des programmes sur les langues officielles. Les gestionnaires donc font de leur mieux et tentent de se débrouiller avec les moyens du bord puisque les responsables, le gouvernement, n'assument pas leurs responsabilités.

L'effet de ce manque de leadership gouvernemental est désastreux. Les efforts sont désordonnés, sans aucune coordination et, dans certains cas, on assiste malheureusement à une réduction des services aux francophones. C'est le cas à la Gendarmerie royale du Canada où on a déjà annoncé la diminution des effectifs francophones chez les constables de 20 à 14 p.

100. Le ministre d'ailleurs, dans une réponse qu'il m'a donnée en cette Chambre, m'a affirmé que toute cette question n'était le fait que de quelques fonctionnaires et qu'aucune décision n'avait été prise.

J'ai fait état d'un document du plus haut niveau entre le Commissaire de la Gendarmerie royale et les responsables, à l'époque, de l'application des langues officielles au Conseil du Trésor, et le document en question expliquait clairement qu'une entente de principe était intervenue. Le ministre l'a écartée de la main en disant que ce n'était pas conclu, que ce n'étaient que des discussions entre fonctionnaires et qu'il n'avait rien approuvé. Cela démontre bien que l'inaction du ministre a des effets négatifs. D'une part, si le ministre dit vrai lorsqu'il affirme en Chambre qu'aucun laxisme ne sera toléré, d'autre part, il est coupable de laisser perdre du temps précieux aux fonctionnaires qui, eux, négocient entre eux pour conclure des ententes «ineffectives».

Monsieur le Président, si l'entente de principe entre en vigueur, comme on le prévoit dans les documents que nous avons, alors le ministre devra s'excuser auprès de la Chambre parce qu'il aura induit la Chambre en erreur. Monsieur le Président, c'est exactement, selon moi, ce qui est en train d'arriver. Après avoir affirmé en cette Chambre à plusieurs reprises qu'il ne tolérerait pas les réductions par rapport aux politiques de langues officielles on constate partout des mouvements pour réduire ces services. Le 18 novembre, dans un éditorial du journal *Le Droit*, ce n'est pas moi qui le dis, on affirmait: Le français a perdu beaucoup de terrain à la GRC depuis l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement conservateur à Ottawa. Non seulement les normes d'embauche ont-elles été modifiées mais encore tout le secteur de dotation des effectifs bilingues sera bouleversé. Le tout est confirmé dans un document interne de la Gendarmerie dont j'ai copie. La lecture d'un tel document fait dire au journaliste du journal *Le Droit*: «L'objectif évident de la direction de la police fédérale est de n'exiger qu'une connaissance suffisante des deux langues officielles du Canada qu'en de rares occasions, si rares d'ailleurs que le Commissaire de la police fédérale vient de s'attribuer le pouvoir exclusif d'approuver les «unit bilingual complements with level C profiles.»»

Le Commissaire considère que le profil de niveau B serait suffisant à la Gendarmerie. Je ne suis pas d'accord, monsieur le Président, et bien que la GRC soit à blâmer, c'est le ministre lui-même, le Conseil du Trésor entre autres, qui doit porter la responsabilité de ces décisions malheureuses. Depuis que les conservateurs sont au pouvoir, ils ont laissé pourrir la situation en ne faisant rien et en manquant de leadership. Le ministre responsable, le président du Conseil du Trésor, a affirmé en cette Chambre qu'il ne laisserait pas un laxisme s'installer dans ses objectifs de renforcer la présence francophone. Cependant, en dehors de ses belles paroles, il n'a rien fait, monsieur le Président. Le ministre et le gouvernement sont responsables de cette situation. Ils ont manqué de leadership et on ne fait rien, et quand on ne fait rien, il n'y a rien qui avance. Alors, pour moi, le ministre ou le secrétaire parlementaire devra me dire pourquoi ce gouvernement ne passe pas à l'action, ne fait pas de choses concrètes, ne donne pas à ses mots des actes concrets.